

**RENTRÉE SCOLAIRE 2024
FICHE D'AIDE A LA SAISIE AFFELNET
EN 1RE GÉNÉRALE VŒU UNIQUE AU NOUVEAU LYCÉE DE VINCENNES**

Élève originaire de l'académie de Créteil : dossier à adresser à l'établissement d'origine pour le :
Emménageant sur l'académie de Créteil : dossier à adresser à la DSDEN du département d'accueil

SCOLARITÉ	
RNE DE L'ÉTABLISSEMENT : TYPE : <input type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Privé sous contrat <input type="checkbox"/> Privé hors contrat ⁽¹⁾	
NOM : VILLE :	
CLASSE D'ORIGINE :	BOURSIER : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
DIVISION :	OBSERVATIONS MÉDICALES PARTICULIÈRES : <input type="checkbox"/> Oui ⁽²⁾ <input type="checkbox"/> Non
LVA :	
LVB :	

(1) L'affectation des élèves issus d'un établissement privé hors contrat est subordonnée à la réussite à un examen d'entrée (cf. [fiche technique 12-1](#)).

(2) Uniquement pour les élèves de 2^{de} GT.

(3) Si oui, transmettre la fiche de renseignements médicaux au médecin conseil technique du Dasen du département d'origine.

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE	
NOM :	PRÉNOM :
INE :	NÉ(E) LE :
IDENTITÉ DU REPRÉSENTANT LÉGAL	
NOM :	PRÉNOM :
ADRESSE :	
CODE POSTAL :	COMMUNE :
TÉL 1 :	TÉL 2 : MÉL :
SI DÉMÉNAGEMENT À VENIR : FUTURE ADRESSE COMPLÈTE AVEC JUSTIFICATIF DU LIEU ET DE LA DATE D'EMMÉNAGEMENT :	
.....	

PHOTOCOPIES À JOINDRE AU DOSSIER POUR LES ÉLÈVES NON SCOLARISÉS DANS L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL*
<input type="checkbox"/> un justificatif de domicile (<i>hors facture téléphonique</i>)
<input type="checkbox"/> le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de l'élève
<input type="checkbox"/> les bulletins scolaires de l'année 2023-2024
<input type="checkbox"/> le jugement de garde de l'enfant en cas de séparation des parents

* Sous réserve de demandes complémentaires

Je confirme souhaiter que mon enfant soit affecté en 1^{re} générale au nouveau lycée de Vincennes pour la rentrée scolaire 2024.

Le/...../2024

Signature de l'élève :

Signature du responsable légal de l'élève :

À REMPLIR PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT OU L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE									
RÉSULTATS SCOLAIRES DE L'ÉLÈVE									
Pour les éventuelles matières sans note, la valeur « NN » est mentionnée dans Affelnet. Pour les matières regroupées, saisir la même note pour chacune des matières.									
Français*	Mathématiques *	Histoire-géographie / Enseignement moral et civique	LVA	LVB	EPS	SVT	Physique-Chimie	Sciences économiques et sociales	Sciences numériques et technologie
* A renseigner obligatoirement									
<input type="checkbox"/> J'atteste que l'élève a obtenu une décision d'orientation en 1 ^{re} générale									
<u>Cachet de l'établissement :</u>									

MENTIONS LÉGALES ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées font l'objet d'un traitement automatisé dénommé Affelnet-Lycée. Le résultat de ce traitement permet de préparer les travaux de la commission d'affectation et la décision d'affectation du directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen), seul habilité à prononcer l'affectation d'un élève.

En s'appuyant sur l'application Affelnet-Lycée, les procédures d'affectation préparent cette décision en tenant compte de l'offre de formation, de la demande des familles et en fonction de la capacité d'accueil. L'élève classe ses vœux par ordre de préférence. Pour chacun de ses vœux, l'élève est classé en fonction des critères de priorités définis par l'académie de l'établissement demandé.

IMPORTANT : L'affectation est effective quand le candidat la confirme en s'inscrivant auprès de l'établissement d'accueil dans les délais figurant sur la notification d'affectation. Sans cette confirmation, la place sera proposée à un autre élève.

Le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse, des sports et des jeux olympiques et paralympiques est responsable de l'application Affelnet-Lycée pour son développement et le recteur d'académie pour la valorisation de ses paramètres.

Conformément à l'arrêté du 24 novembre 2023 portant création par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé, le traitement Affelnet-Lycée a pour finalité de faciliter la gestion de l'affectation des élèves. Elle a également une finalité statistique.

Les personnes habilitées de l'établissement fréquenté, du CIO le cas échéant, des établissements demandés, des services gestionnaires de l'affectation de la direction des services départementaux de l'éducation nationale et du rectorat, sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse sont également destinataires des données statistiques.

L'académie est fondée à transmettre ces informations au regard des obligations liées de sa mission. Toutefois, en vertu du règlement général de la protection des données (RGPD), les personnes concernées disposent de droits sur leurs données personnelles (droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes et de définir des directives relatives au sort des données à caractère personnel après la mort), qui s'exercent auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen) du département d'origine.

Une réclamation concernant l'exercice de ces droits peut être introduite auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (www.cnil.fr) : Cnil - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an, puis sont versées dans une base d'archives pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure de recours.

Pour tout conseil et avis sur le traitement de vos données personnelles :

- Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse, des sports et des jeux olympiques et paralympiques : dpd@education.gouv.fr
- Coordonnées du délégué à la protection des données de l'académie : dpd@ac-creteil.fr